



Assemblée générale MAGONTY

Samedi 11 février 2017

à la maison de quartier

Compte rendu du débat avec les élus à l'issue de l'Assemblée Générale.

En présence de: Franck RAYNAL Maire de Pessac. Eric MARTIN 1er adjoint chargé espaces publics, déplacements, travaux, équipements. Gilles CAPOT adjoint chargé d'urbanisme habitat et cadre de vie. Aurélie DI CAMILLO conseillère, maire-adjointe secteur nature. Stéphane MARI conseiller, délégué sécurité, maire-adjoint secteur 1. Jean Pierre BERTHOMIEUX conseiller, délégué à la voirie et assainissement. Gérard DUBOS conseiller. Dominique DUMONT conseillère.

C'est autour d'un verre que la réunion et les échanges personnels se sont terminés.

Intervention de M. le maire Franck Raynal et les élus



Salle comble plus de 90 Magontins



QUESTIONS à M. le MAIRE

Quel est le rôle que vous définissez au comité de quartier, les échanges de confiance avec la mairie, les concertations, la communication pour tous les dossiers importants touchant à la vie de notre quartier ? L'urbanisme ? L'évolution de chappement ?

Autres sujets abordés, le zoo, la zone du Bourgailh, les classes scolaires, chemins doux, carrefour du Pacha, Bois du Peugeot, Sécurité, Arbres en EBC (Espaces Boisés Classés), La fibre optique, Le transport

PRISE DE PAROLE de M. le MAIRE FRANCK RAYNAL

Beaucoup de sujets sont portés par le comité, très actif, en relation avec la mairie de proximité, que vous avez la chance d'avoir au sein de votre quartier. Notre volonté est d'améliorer la capacité que le comité de quartier peut avoir à s'adresser à la mairie de proximité pour traiter les sujets qui ne nécessitent pas de RDV avec l'hôtel de ville, telles que des études d'urbanisme, voirie.

Urbanisme le nouveau PLU 3.1 adopté en Conseil de Métropole en décembre 2016, rentre en application d'ici 2 mois, à la fin février 2017 il sera opposable. Beaucoup d'éléments ont été portés en commun avec les comités et syndicats de quartier à la suite réunions et d'échanges de concertation. La plupart des demandes ont été retenues, un travail a été fait dans un effort de transparence, cette étude a duré 6 ans. Le nouveau PLU3.1 sera applicable durant 10 ans, des ajustements sont possibles, avec la possibilité de faire des modifications en particulier sur des zonages pour répondre à de nouvelles évolutions. En mars débutera une instruction de 15 à 18 mois pour aboutir aux premières modifications du PLU 3.1. Après cette première étape, des modifications sur certains éléments pourront se faire tous les ans.

L'évolution du projet chappement : il y aura des modifications qui seront apportées au PLU 3.1 afin de figer la partie nord du chappement grevée aujourd'hui par un emplacement réservé, la seule modification qui n'avait pu être mise en œuvre en juin 2016, modification qui permettra de limiter à cet endroit l'urbanisation et à terme, nous désirons mettre deux EBC, qui existaient en 2004, élément qui n'est pas nouveau mais mis entre parenthèse pendant 10 ans. Sur le projet chappement, tout le travail que nous avons établi ensemble, en concertation avec le comité, syndicat de quartier, Fédération de quartier, les deux collectifs, les ASL riveraines, nous ont permis de modifier le projet et de présenter en réunion publique au Galet le 30 juin une proposition raisonnée. Cette présentation a été mise en œuvre par les services techniques de Bordeaux Métropole. Le programme est précisé dans le PLU 3.1. (Plan Local d'Urbanisme)

Le Z00, pour sécuriser l'emplacement actuel, la ville de Pessac a acquis le foncier de ce dernier pour un montant de 325 000€ voté au conseil municipal du 6 février 2017. Le Z00 a été toujours locataire, il y a quelques années le fonds de commerce a été acquis par Pessac, Mérignac, et la Métropole pour 6 600 000€. Le Z00 locataire devra verser un loyer au nouveau propriétaire la ville de Pessac, qui reversera en rente viagère consentie à l'ancien propriétaire. L'essentiel de cette opération est premièrement que les transactions difficiles mais bien menées ont amenées à une « affaire blanche » pour la ville de Pessac, et deuxièmement à stabiliser l'avenir du Z00 et de permettre à sa direction de développer une activité commerciale et d'entrepreneur sur un socle de fonds privés. Depuis l'arrivée de la nouvelle direction de vrais professionnels, nous avons vu la dynamique et le développement du Z00.

La zone du Bourgailh, forêt et parc : projet présenté en 2016 qui a pris un peu de retard pour cause de devis trop élevés par rapport au budget prévu. L'aménagement financé sera d'environ 3 000 000€ avec pour moitié la participation de Bordeaux Métropole. La réalisation des travaux commencera fin 2017 /2018 et comprendront les cheminements à pied (une partie sur pilotis) vers le zoo, la sécurisation, le passage av de Beutre, l'aménagement des chemins pour circuler à l'intérieur du parc avec des parcours sportifs et ludiques familiaux.

Les classes Avec un renouvellement de la population (plus de 300 logements « projet chappement ») la création de 4 classes supplémentaires se justifiera. Augmentation de 4,8 % d'enfants scolarisés sur Pessac. En un an, il a fallu accompagner ce qui est notre première responsabilité : plus de 400 élèves ; à la fin du mandat nous atteindrons environ 6000 enfants scolarisés. Bordeaux Métropole a adopté en décembre, l'aide à la construction de certaines classes. La ville de Pessac pourra en bénéficier.

Chemins doux : Les travaux sont engagés entre la rue du Merle et le rond-point de Beutre. Seront réalisés cet été entre les Domaniales du Golf et le rond-point de Magonty. Dossier établi en concertation avec les représentants des Domaniales du golf et le soutien du comité de quartier.

Le carrefour du Pacha / chappement : Il est indispensable que ce projet soit connu avant le début de l'aménagement urbain des constructions. Des réflexions et esquisses sont à l'étude d'ici l'été ; une première présentation sera proposée aux différents maîtres d'ouvrage. Le projet compliqué implique conjointement Bordeaux Métropole, le Département, Pessac et Cestas. Réalisation prévue dans 3 ou 4 ans.

Bois des sources du Peugue : Travaux réalisés en 2016. Investissement de la ville : 225 000€, amélioration des allées, signalétiques, création de zones de quiétude, deux observatoires biodiversité et d'interprétation. Pour 2017 un investissement de 70 000€ est prévu pour des aménagements supplémentaires et agrandissements des aires de jeux pour enfants.

Sécurité :

Le CLSPD est sur Magonty, rondes plus fréquentes de la Police Nationale et Police Municipale, surtout au moment d'Halloween pas de problème cette année. A la demande du Comité de quartier la présentation de la « PARTICIPATION CITOYENNE » au conseil d'administration du comité a été présentée par Stéphane MARI accompagné du CLSPD et par la Police Municipale. Réunion d'information. Trois quartiers sur Pessac ont opté pour la participation citoyenne. Cela repose sur la mobilisation de certains citoyens qui sont investis de la confiance, et la discrétion de retenue pour pouvoir collecter des informations pour assurer une forme de vigilance entre riverains, pour les faire remonter vers les autorités.

« l'Opération tranquillité vacances », signaler à la Gendarmerie Nationale votre absence plus ou moins longue. Des rondes jour comme de nuit, semaine comme week-end seront effectuées. L'an dernier 380 personnes ont fait appel à ce dispositif. Protection totale assurée.

INTERVENTION de STEPHANE MARI complément d'information

On est sur tout le quartier pour assurer la vigilance, les rondes et les contrôles sont renforcés sur 365 jours par les services de polices Nationale et Municipale, surtout à la suite de réunion mise en place avec les habitants et représentants de la prévention de la délinquance. Cette année, on a tenu à ce que la police municipale travaille toute la nuit d'Halloween pour s'assurer qu'aucun fait ne soit réalisé sur le secteur de Magonty. Même chose pour la nuit du 31 décembre tout Pessac est sous surveillance et vigilance, la police Municipale travaille jusqu'au milieu de la nuit ou plus tard, il n'y a pas d'heure limite, mission de coordination avec la police Nationale en fonction des besoins qui prend le relais.

La vidéo protection que vous avez demandée : nous essayons de faire au mieux pour relier Magonty. Nous rencontrons un problème technique, poser la caméra est tout à fait possible, mais relier en fibre dédiée sécurisée de Magonty jusqu'à notre réseau Pessac centre dont la distance est très importante, nous empêche de relier par les ondes. Quand l'installation qui est prévue sur le Bourgailh sera opérationnelle, nous pourrons nous raccorder jusqu'au Bourgailh, car il y aura un point qui permettra de relier au central de Pessac centre.

Participation citoyenne : convention signée pour l'ensemble du territoire de Pessac pour associer les Pessacais, avec la Police Nationale et la Police Municipale afin de répondre à leur propre sécurité en échangeant les informations. Un secteur référencé comprenant environ 200 à 250 maisons sera délimité pour être efficace. Les référents de ce quartier devront avoir une posture vigilante à l'égard des comportements suspects aux abords des maisons voisines. Ils ne devront pas prendre d'initiative personnelle visant à se substituer aux forces de l'ordre, ils devront faire remonter les informations auprès de la Police Nationale et Police Municipale de façon à se prémunir et se protéger des cambriolages. Des réunions d'information sont possibles, pour mettre en place ce fonctionnement par secteur. Organisation à faire ou après les élections compte tenu de la réserve des policiers pour ces moments là. Nous répondons aux demandes de quartier, ce qui est le cas du comité de quartier de Magonty, nous n'imposons rien et restons à votre écoute.

INTERVENTION D'AURÉLIE DI CAMILLO :

Nous avons été sollicités par les habitants de la rue du Merle, avenue de Magonty, et rue du Transvaal pour des problèmes de bruit, de musique trop forte dans l'espace détente et loisirs que des jeunes occupaient la nuit , sans autorisation de la Mairie. Nous avons fait le nécessaire en faisant couper l'électricité en dehors des temps de location. Il ne devrait plus avoir de problèmes de ce genre.

PRISE DE PAROLE DE FRANCK RAYNAL

Abattage d'arbres en zone d'EBC (Espaces Boisés Classés)

Il y a eu de la part d'un habitant de Magonty un abattage d'arbres en zone EBC. Dès que la Mairie a été prévenue, M. le Maire a fait établir un constat et une plainte, qui ont été adressés au Procureur de la république. Nous avons rencontré ce Magontin et avons notifié avec fermeté l'obligation de replanter dans les meilleurs délais, avec, à l'appui, l'établissement d'un plan de replantation.

INTERVENTION DE GILLES CAPOT, précisions sur le plan de la procédure.

La procédure d'abattage d'arbres en EBC est un délit ; à ce titre le Maire est tenu dès qu'il est informé de l'effraction de constater, en tant qu'agent de l'état, dont il exerce les responsabilités dans cette circonstance, ce qui a été fait.

Nous avons constaté les faits, le rôle du Maire s'arrête à la constatation des faits, qu'il transmet au Procureur de la république, procédure pénale ; le magistrat va décider ou non de la poursuite. L'équipe municipale estime que la protection des espaces paysagers et des arbres sont une direction importante de leur activité et de leurs objectifs d'élus. Nous avons transmis ce PV avec un courrier circonstancié auprès de Procureur de la république. Je suis moi-même en relation avec le délégué du Procureur de la République et j'ai insisté sur le fait que M. le Maire et les élus ne désirent pas laisser cette infraction impunie, qui est pénalement répréhensible et qu'ils demandent que le Magistrat prononce une peine obligeant la replantation de cet EBC.

Nos demandes en cours

INTERVENTION D' ERIC MARTIN

Rue du Sources du Peugue

- Signalétique panneau de limitation 30km/h : accepté
- Un passage pour piétons : tout à fait réalisable, l'étude sera engagée en 2017. Réalisation 2018 le budget étant bouclé.
- Signalétique à l'entrée du Bois : sera envisagé dans le budget 2018
- Signalétique au rond-point de Magonty : nous examinerons cette demande.

Nous rappelons que la signalétique des privés est à leur charge.

- L'aire de stationnement de véhicule à l'entrée du Bois : fera l'objet d'une étude.

INTERVENANT du Club des Princes 2

Attention tout de même, nous avons demandé et obtenu, et j'en remercie la Mairie, le repositionnement des deux gros rochers. Ceci était très important, car il y avait un trafic établi de deal très désagréable et en plus avec tout ce qui allait autour. Depuis que les rochers ont été remis en place, c'est terminé. Nous, riverains nous avons apprécié l'intervention du Comité et d'Aurélié Di Camillo, et je dois dire que si on permet aux voitures de rentrer de ce côté là, le trafic recommencera, car ils étaient idéalement positionnés car ils pouvaient partir par différents endroits et c'était infernal. Je suis tout de même assez dubitatif.

ERIC MARTIN Il faut bien regarder le lieu, et se mettre d'accord avant d'engager tout projet.

TRAVAUX A RÉALISER

L'aménagement de l'avenue de Beutre

2018 / 2019 : Prévus, depuis le rond-point de Beutre jusqu'à la limite de Mérignac. L'étude est en cours, l'ensemble du projet n'est pas totalement terminé. Une traversée piétonne est prévue pour permettre d'accéder d'un côté du Bourgaillh allant de l'autre côté vers le Z00 dans le cadre de l'aménagement du projet de la forêt du Bourgaillh. Il est envisagé un giratoire à l'angle de la rue de la princesse. Ces importants travaux s'élèveront dans son ensemble à environ 3 000 000€.

INTERVENTION d'AURÉLIE DI CAMILLO Engagement d'Orange pour la fibre d'optique

Le dernier point, il y avait encore 341 logements pas raccordables. Les techniciens d'Orange sont régulièrement sur le quartier. L'allée des Albatros, la partie centrale de la rue des Fauvettes posent des problèmes techniques, trottoirs trop étroits ne pouvant installer leurs poteaux Orange cherche une solution pour équiper ces portions de rue. Bordeaux Métropole nous tient régulièrement au courant de la suite et fait remonter vos demandes. Information complémentaire, d'autres foyers se trouvant avenue de Magonty, rue de Romainville une partie de l'avenue du port Aérien sont raccordables d'ici 3 mois, ils sont équipés. Orange a un délai obligatoire de 3 mois pour commercialiser.

FRANCK RAYNAL : Précise que cela concerne une question de clause de concurrence. C'est la réglementation sinon Orange est considérée comme étant en abus de position dominante.

INTERVENTION d'ÉRIC MARTIN Transports

Pour toutes les lianes, Il y a des études en cours pour l'amélioration de l'espace commercial, qui consiste à mettre les lianes sur des voies prioritaires, afin qu'elles soient prioritaires aux carrefours à feux. Cela est déjà fait sur deux lianes, et la prochaine sera la liane 4. Le contrat DSP de la Métropole avec KEOLIS court pour 8 ans et il a démarré le 1er Janvier 2015. Toute modification devait se faire à coût constant, cela veut dire que si on rajoute une ligne supplémentaire à un endroit, on la supprime à un autre. Le maillage sur Magonty et Cap de Bos est très bon. De ce fait, une navette reliant Magonty /Cap de Bos //l'Alouette ne sera vraisemblablement jamais acceptée. Pour une amélioration du réseau, les négociations commenceront en 2020 pour le nouveau contrat.

- Aucune remarque de mécontentement de passagers ne parvient à KEOLIS ou à la Mairie.

INTERVENANT dans la salle :

Problème de terminus, je souhaite que le terminus soit transféré au niveau du golf ou peut-être au niveau du Projet Chappement.

ÉRIC MARTIN : Changer le terminus nécessite la création d'un espace de retournement. Des recherches ont été faites afin de trouver des solutions en changeant les terminus de la ligne 23 et liane 4 avec un retournement aux Domaniales. Cela occasionnerait un coût supplémentaire, KEOLIS n'a pas donné son accord. Le projet de CHAPPEMENT va permettre de modifier la ligne. Mais, actuellement pas de solution possible à court terme. Par la suite, nous essayerons d'en trouver une.

INTERVENANT dans la salle : *Malgré le contrat avec KEOLIS jusqu'en 2023, cela signifie que jusqu'à la fin du contrat le matériel ne va pas être renouvelé ? Les bus ne sont pas les champions du confort, quand on va à Bordeaux, cela n'est pas génial. On aurait des bus plus confortables et beaucoup moins bruyants, cela ne résoudrait-il pas le problème précédent ?*

ÉRIC MARTIN : le contrat n'impacte pas le changement de matériel. L'acquisition de nouveaux bus se fait tous les ans, les autocars sont changés suivant leur âge. Pour la Liane 4, je ferai remonter en réunion sectorielle cette demande.

INTERVENANTE dans la salle : *Problématique du mercredi : il faudrait que les horaires de la liane 4 correspondent aux horaires des collégiens, lycéens et étudiants, en journée cela est compliqué pour rejoindre Magonty.*

FRANCK RAYNAL : Les évolutions qui ont eu lieu s'appuyaient sur les fréquentations qui étaient déjà mesurées. Au moment où la décision a été prise de modifier ce terminus, la fréquentation était beaucoup plus faible. .. Il faut qu'il y ait des évolutions, qui peuvent être de deux types, la première, l'évolution particulière qui peut entrer dans le cadre du contrat de délégation avec KEOLIS, pour le 1er Janvier 2023, et puis, les grandes évolutions : la remise en question possible de l'ensemble du réseau, qui reste toujours associé bien sûr au réseau du tram, fera l'objet d'importantes discussions à partir de 2020. C'est pourquoi la circulation que vous proposiez de faire une boucle Magonty /Cap de Bos/l'Alouette est exclue à court terme, car aujourd'hui nous n'avons pas la possibilité de pouvoir prélever des kms sur une autre ligne à Pessac.

Quand il y a des demandes, il faut que vous vous manifestiez. Il faut simplement dire vos demandes, vos besoins, l'accumulation engage un examen approfondi des choses. Des demandes collectives en général auront un point supplémentaire.

DATE A RETENIR :

Réunion de secteur le 8 Juin 2017, sûrement à Monbalon, l'heure et le lieu définitif seront indiqués ultérieurement.

Seront données des informations les plus larges sur le secteur couvrant Toctoucau, Magonty, Cap de Bos et 3M Bourgailh secteur dénommé « secteur nature »

C'est autour d'un verre que la réunion et les échanges personnels se sont terminés.